

QUE la délégation québécoise à la 3<sup>e</sup> Table ronde des ministres de la Culture de l'UNESCO ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

39155

Gouvernement du Québec

### **Décret 1064-2002, 11 septembre 2002**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de l'Énergie et des Mines à Winnipeg, du 15 au 18 septembre 2002

ATTENDU QU'une Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de l'Énergie et des Mines se tiendra à Winnipeg, du 15 au 18 septembre 2002;

ATTENDU QUE les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette conférence portent sur des questions importantes pour le Québec en matière de développement des ressources naturelles;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale doit être constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Ressources naturelles, de la ministre déléguée à l'Énergie et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE la ministre déléguée à l'Énergie, madame Rita Dionne-Marsolais, dirige la délégation québécoise;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre la ministre déléguée à l'Énergie, de:

— monsieur Mario Bouchard, sous-ministre associé à l'Énergie et aux Changements climatiques du ministère des Ressources naturelles;

— monsieur Jean-Louis Caty, sous-ministre associé aux Mines du ministère des Ressources naturelles;

— madame Chantale Bertrand, directrice du cabinet de la ministre déléguée à l'Énergie;

— monsieur Alain Lefebvre, directeur du développement des hydrocarbures du ministère des Ressources naturelles;

— madame Monique Lachance, conseillère à la Direction des politiques et des technologies de l'énergie du ministère des Ressources naturelles;

— monsieur Jean-Guy Léger, chef du Service des relations intergouvernementales du ministère des Ressources naturelles;

— monsieur Yves Castonguay, directeur des affaires économiques, culturelles et sociales au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de la délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

39156

Gouvernement du Québec

### **Décret 1065-2002, 11 septembre 2002**

CONCERNANT la nomination d'un membre du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides

ATTENDU QU'en application de l'article 339 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2), la Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides a été créée en vertu du décret numéro 1820-91 du 18 décembre 1991;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 397 de cette loi, remplacé par l'article 65 du chapitre 24 des lois de 2001, le conseil d'administration de cette régie régionale est composé de 16 membres nommés par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 6° de l'article 397 de cette loi, l'un de ces membres est un membre de la commission médicale régionale choisi à partir d'une liste de noms fournie par cette commission;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 397.3 de la loi précitée, remplacé par l'article 67 du chapitre 24 des lois de 2001, le gouvernement doit, lorsqu'il procède aux nominations visées à l'article 397, tenir compte de la représentativité des différentes parties du territoire de la régie régionale, des secteurs d'activités ou des groupes